



Garantie decennale application

Par **Wout**, le **08/09/2010** à **11:03**

Bonjour,

J'ai fait refaire ma toiture en 2003 par un couvreur, des fuites sont apparues, j'ai procédé à une réparation temporaire dans l'urgence, sans modifier la structure, j'ai juste utilisé des bandes d'étanchéité.

Je souhaite faire jouer cette garantie.

Est-ce que mon intervention sur la toiture remet en cause cette garantie ?

Merci d'avance.